



t 04.66.83.81.42
#04.66.83.00.72
e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Août 2016 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 14
En exercice = 14
Qui ont pris part à la délibération = 13

Date de la convocation-diffusion

26/08/2016

Date d'affichage du CR

09/09/2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf du mois d'Août à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FOURNEL Isabelle, POUJOL Sophie,
Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, HUISMAN John, JUAREZ Paul,
PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent

Absents excusés : Monsieur GILHODEZ Thierry

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2016 ET CELUI DU Conseil Municipal extraordinaire du 16 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes rendus des précédents Conseil Municipaux.

OBJET : RACHAT D'UN VEHICULE SUITE A CAMBRIOLAGE

Suite au cambriolage du hangar municipal en date du 22 juillet 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat d'un nouveau camion « Mitsubishi Canter 3C13 » pour un prix de 15 900 € HT tel que proposé par MARTORANA Auto par un devis en date du 05 Août 2016

OBJET : MUTUELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose les raisons et modalités d'une souscription gratuite à l'Association UNIS pour faire bénéficier les Cardésiens d'une Mutuelle Communale.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette démarche.

OBJET : AIRE DE LAVAGE DES PULVERISATEURS : Acquisition foncière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons de l'acquisition de foncier en vue de la création d'une Aire de Lavage des Pulvérisateurs Collective aux Communes de Lédignan et Cardet.

Il expose ainsi le déroulement de cette acquisition en matière de demande de permis de construire, d'achat du terrain, cadastré AE 073 pour un montant de 6 000.00 €, et développe le rôle à jouer de chacune des parties concernées.

Le Conseil Municipal acte le fait que ce soit la Commune de Cardet qui fasse l'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les actions relatives à ladite acquisition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2016 relative à l'acquisition d'une Aire de Lavage Collective aux Communes de Lédignan, Cardet et Lézan.

Il expose ainsi le déroulement de cette acquisition en matière de demande de permis de construire, d'achat du terrain et développe le rôle à jouer de chacune des parties concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire d'engager les actions relatives à ladite acquisition.

OBJET : AIRE DE LAVAGE DES PULVERISATEURS : Acquisition foncière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons et modalités de la signature d'une convention entre la Commune de Cardet et la Cave Coopérative de Cardet pour la construction et la gestion de deux aires de lavage collectives des pulvérisateurs en projet avec les Communes de Lédignan, Lézan, les caves coopératives de Lédignan et du Vignoble de la Porte des Cévennes

Il expose ainsi le déroulement de cette acquisition en matière de demande de permis de construire, d'achat du terrain, cadastré AE 073 pour un montant de 6 000.00 €, et développe le rôle à jouer de chacune des parties concernées.

Le Conseil Municipal acte le fait que ce soit la Commune de Cardet qui fasse l'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin d'engager les actions relatives à ladite acquisition.

OBJET : BIBLIOTHEQUE : Formation de la responsable

Monsieur le Maire expose les raisons et modalités de la prise en charge financière par la Mairie pour un montant de 1200 € de la formation d'auxiliaire de bibliothèque de Madame Catherine SALLELES, bénévole à la bibliothèque de Cardet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Valide**, à l'unanimité et donne tous pouvoirs au Maire pour la mise en œuvre de cette prise en charge.

OBJET : FACTURES D'EAU 2016

Monsieur le Maire expose les modalités de facturation de l'eau potable distribuée en régie communale pour l'année 2016.

Il présente le courrier de Madame le Percepteur de Quissac relatif à une facturation annuelle unique et à la possibilité de mettre en place un échancier mensuel pour les abonnés.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de cette facturation :

Abonnement eau	40 €
Prix de l'eau	1.13 €/m3
Redevance de prélèvement	0.068 €/m3
Redevance pollution domestique	0.29 €/m3
Prix de l'assainissement	0.60 €/m3
Redevance modernisation de réseau de collecte	0.16 €/m3
Prix des boues	0.40 €/m3
Abonnement assainissement	15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'ensemble des éléments présentés

OBJET : PERSONNEL : Remplacement pour la Rentrée 2016

Madame Isabelle FOURNEL expose les raisons et modalités du recrutement précipité d'un adjoint technique contractuel pour nécessité de service suite à un congés maternité anticipé et un arrêt maladie renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Acte le recrutement en CDD pour un mois de Madame Sandrine CHEVALIER à temps non-complet à raison de 23h30 / hebdo pour faire l'entretien des bâtiments communaux.

- Valide le principe de recrutement de Madame Guylaine ARMAND « contrat CUI/CAE » en cas de nécessité de service au 01/10/2016
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces recrutements.

OBJET : CLOS LICAGNAS : Convention de cession des équipements collectifs

Monsieur le Maire expose les raisons et modalités de la signature d'une convention relative à la cession des équipements collectifs définis dans le programme des travaux de la demande d'autorisation d'aménager « Le Clos Licagnas » sur la Commune de Cardet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la signature de ladite convention par Monsieur le Maire
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à ce dossier.

OBJET : CONVENTION CO-MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons et modalités de la signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre les Communes de Cardet, Lédignan et Lézan pour la construction de deux aires de lavage des pulvérisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la signature de ladite convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'instruction de ce dossier.

OBJET : COURSE PEDESTRE 2016

Madame Sophie FIGUIERE présente le bilan de la Course Pédestre 2016 et expose les raisons et modalités d'une prise en charge financière par la Municipalité à hauteur de 300€ suite à un contentieux avec l'un des partenaires dont la facturation définitive nécessite un positionnement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et par 5 voix pour, 5 absentions et 3 voix contre, le Conseil Municipal valide cette prise en charge financière et rejette toute nouvelle collaboration avec ce prestataire.

QUESTION DIVERSES

- Madame Catherine BOUCHET évoque la nécessité de formaliser la location du foyer et du matériel (tables, bancs), ce qui sera fait au prochain Conseil Municipal.

- L'organisation des journées du Patrimoine est présentée par Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire présente le Pacte Territorial à contracter avec le Conseil Départemental.

La séance est levée à 20h57